

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire de janvier 2021** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **11 janvier 2021** à 20h00 au Centre municipal.

Présences :

Le maire
Les conseillers,

M. Léo Gignac
M. Daniel Perron, *siège #1*
M. François Savard, *siège #2*
M. Luc Gignac, *siège #3*
M. Raymond Groleau, *siège #4*
Mme Huguette Chalifour, *siège #5*
M. Jesse Boulette, *siège #6*

Suite au renouvellement de l'état d'urgence sanitaire instauré par le décret ministériel numéro 1-2021 du 6 janvier 2021, la présente séance s'est tenue par conférence téléphonique, sans la présence du public, afin de respecter les dispositions sanitaires et les directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie du COVID-19.

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

01-01-21 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de M. François Savard, la présente séance ordinaire du 11 janvier 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h01.

02-01-21 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à l'item Affaires nouvelles :
a) Taxe 9-1-1 sur les services téléphoniques

et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

03-01-21 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre, de la séance d'adoption des prévisions budgétaires tenues le 14 décembre et de l'ajournement de la séance ordinaire de décembre tenue le 14 décembre 2020 ont été remises à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu les procès-verbaux et qu'ils renoncent à leurs lectures;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Daniel Perron,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soient approuvés, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre, de la séance d'adoption des prévisions budgétaires et de l'ajournement de la séance ordinaire de décembre tenue le 14 décembre 2020 tels que rédigés.

04-01-21

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'EXERCICE DE L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit adoptée la liste dépenses incompressibles de l'exercice 2021 suivante:

ADMINISTRATION	Rémunération des élus	21803,00 \$
	Rémunérations (adm, transports, urba, loisirs et culture)	73 286,00 \$
	Régime de retraite (dir.gén.)	2 502,00 \$
	Cotisations d'employeur (FSS, CSST, AE, RRQ, RQAP)	13 029,00 \$
	Cotisations - Assurance collective	197,00 \$
	Frais de vérification	10 235,00 \$
	Frais de poste	1000,00 \$
	Frais de téléphone et internet	2 100,00 \$
	Gardiennage et sécurité	365,00 \$
	Contrat de location (photocopieur)	1200,00 \$
	Assurances générales	11940,00 \$
	Quotes-parts MRC de Portneuf	11648,00 \$
SECURITÉ PUBLIQUE	Services de la police	23 572,00 \$
	Déneigement des bornes-fontaines	3 100,00 \$
	Entente incendie - Saint-Marc-des-Carières	30 536,00 \$
	Quotes-parts MRC de Portneuf	# 228,00 \$
TRANSPORTS	Contrat de déneigement des chemins	73 669,00 \$
	Éclairage public	5 950,00 \$
	Quote-part Transport adapté	596,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	Services & entente / eau potable Deschambault	18 000,00 \$
	Services scientifiques - aqueduc	970,00 \$
	Quotes-parts - RRGMRP	28 990,00 \$
	Quotes-parts MRC de Portneuf	357,00 \$
URBANISME	Quotes-parts MRC de Portneuf	4 517,00 \$
LOISIRS & CULTURE	Contrat de déneigement du stationnement	2 700,00 \$
	Contrat d'entretien ménager (incluant pelouse)	4 712,00 \$
	Huile à chauffage ET biomasse- Centre communautaire	7 400,00 \$
	Électricité - Centre communautaire	3 100,00 \$
	Quotes-parts MRC de Portneuf	734,00 \$
FRAIS FINANCEMENT	Frais de financement	13 612,00 \$
	Remboursement en capital	110 710,00 \$
	TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES:	484 377,00 \$

05-01-21 **AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'EXERCICE DE L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. Daniel Perron,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu:

QUE soit autorisé le paiement de chacune et de la totalité des dépenses de fonctionnement identifiées à la liste des dépenses incompressibles de l'exercice financier 2021, laquelle liste a été approuvée par la résolution 04-01-21 du conseil municipal au cours de la présente séance.

06-01-21 **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE pour l'exercice financier 2021, sera imposé à toutes sommes dues à la Municipalité, un taux d'intérêt composé annuellement de 18%, applicable dès le premier jour de calendrier de la somme due.

07-01-21 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE L'AUXILIAIRE-COMPTABLE SE TERMINANT LE 24 JANVIER 2021**

Il est proposé par M. Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit renouvelée avec ACCEO, sis au 1291 Jules-Verne Ancienne-Lorette, G2E 6L6 le contrat de service de soutien technique de l'auxiliaire comptable acoma, au coût de 805.16 \$ avant les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement nécessaire au renouvellement du contrat de service de soutien technique se terminant le 24 janvier 2021.

08-01-21 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE LABORATOIRE DU BUREAU VÉRITAS-MAXXAM ANALYTICS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de laboratoire du Bureau veritas-maxxam analytics du programme d'analyse de l'échantillonnage d'eau potable distribué doit être renouvelé pour l'année d'opération 2021 selon une proposition reçue au bureau de la municipalité de 975.50 \$, avant les taxes applicables ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit renouvelé le contrat annuel de service de laboratoire du Bureau veritas-maxxam analytics se terminant le 31 janvier 2021 au coût de 975.50 \$ avant les taxes applicables.

09-01-21

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET INSPECTEUR MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Fontaine est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec depuis 2013, année de sa nomination au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec inclut une souscription à une assurance juridique, un service de consultation en gestion et un programme d'aide aux membres;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit renouvelée l'adhésion du directeur général, secrétaire-trésorier à titre de membre actif;

QUE soit autorisé le paiement de la cotisation 2021 de 885.00 \$ avant les taxes applicables.

10-01-21

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET INSPECTEUR MUNICIPAL À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) regroupe les officiers municipaux, inspecteurs ou fonctionnaires désignés œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme ou de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le privilège de membre actif de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est réservé à toute personne occupant la fonction d'officier municipal ou de fonctionnaire désigné œuvrant dans le domaine du bâtiment, de l'urbanisme ou de l'environnement auprès d'une ou plusieurs municipalités locales ou régionales;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit renouvelée l'adhésion du directeur général, secrétaire-trésorier et inspecteur municipal à titre de membre actif de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

QUE soit autorisé le paiement de la cotisation 2021 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 380.00 \$ avant les taxes applicables.

11-01-21

OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN PONCEAU DANS LA RUE PRINCIPALE EN FRONT DU 7 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'il a été autorisé par la résolution numéro 159-11-20 de ce conseil des travaux de construction d'une conduite d'égout pluvial de type PEHD annelé et non perforé de 300 millimètres de diamètre, travaux réalisés à même le fossé de la rue localisé en front du lot 4 615 765 et sur toute sa largeur, soit 40,19 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, il a été réaffecté la somme de 2 845 \$ du solde disponible de l'opération de pavage de la route du Moulin nécessaire à la dépense des travaux de construction de la conduite pluviale d'une longueur de 40.19 mètres en front du lot 4 615 765;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 4 000 \$ de l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 a aussi été affectée par cette même résolution à la dépense des travaux de construction de la conduite pluviale d'une longueur de 40.19 mètres en front du lot 4 615 765;

CONSIDÉRANT QUE 9080-8304 Québec inc. a procédé à la fourniture de matériel granulaire, de machinerie et de main d'œuvre pour la construction de la conduite pluviale en front du 7 rue Principale au coût de 2000.00 \$ avant les taxes applicables;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Daniel Perron,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit octroyé à Excavation et déneigement Saint-Marc inc. sis au 450 rue Saint-Maurice, Saint-Marc-des-Carières, G0A 4B0, le contrat de fourniture de main d'œuvre, de conduites pluviales, de manchons, grilles et autres éléments, de même que l'utilisation de compacteur et de niveau laser au prix de 2 103.10 \$ avant les taxes applicables.

12-01-21 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jesse Boulette,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de décembre 2020 et déposés pour approbation, pour un total 6 699.21 \$.

13-01-21 TAXE 9-1-1 SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la Loi sur la fiscalité municipale doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la Municipalité par un nouveau fournisseur à compter du 3 mars 2021 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de désormais verser pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont due au Groupe CLR, dont le siège social est situé au 7200 boul. Jean XXIII, Trois-Rivières, Québec, G9A 5C9, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées, et ;

QUE l'Agence soit autorisée à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau) conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

14-01-20 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée, il est 20h37.

Léo Gignac
Maire

Christian Fontaine
Directeur général et secrétaire-trésorier